

La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

Liste des numéros utiles

MAIRIE

Standard :
04 90 45 46 00
Secrétariat du Maire
04 90 45 46 43 (ou 18)
Elu d'astreinte
06 09 94 78 77
Police Municipale
04 90 42 69 98

Préfecture

04 91 15 60 00

Gendarmerie

17

Sapeurs Pompiers

18 ou 112

Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

EDF GDF

0810 433 431 (urgence)

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

HORAIRES D'ÉTÉ

MAIRIE :

Pas de permanence
le samedi matin les mois
de juillet/août

LA POSTE :

15 juillet au 24 août,
8 h 00 à 12 h 00 fermé
l'après-midi

Voici l'été ! Une période consacrée au repos pour beaucoup d'entre vous.

3 mois et demi se sont écoulés, et chacun a trouvé sa place.

Fidèles à nos engagements, vous serez informés après chaque Conseil Municipal.

La Fare les Oliviers bouge, grâce, au travail de ses services municipaux et de ses élus.

Voici donc, avant les vacances, un compte rendu des 5 conseils municipaux qui se sont déroulés depuis les élections municipales de mars 2008.

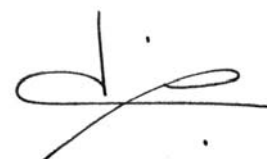
De l'élection du Maire et de ses adjoints par l'ensemble du Conseil Municipal, aux élections des membres dans différentes commissions, en passant par les demandes de subvention auprès du Conseil Général afin de financer les travaux commencés sans subvention, mais aussi les travaux qui démarreront dès septembre. Toujours dans un souci d'améliorer notre cadre de vie, le confort de nos enfants, les installations pour les associations.

Grands équipements ou petits aménagements qui améliorent la vie quotidienne, les réalisations sont donc au rendez-vous, et nous préparons déjà, en concertation avec vous (cf le questionnaire) les projets de demain.

Ainsi, depuis le 7 juillet, nous profitons de l'été, période marquée par une diminution des flux de circulation, pour mener à bien les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et de pluvial de l'Avenue Foch et l'Avenue Montricher,

Parce que nous souhaitons toujours plus de bien-être à La Fare les Oliviers, de gaieté, de joie de vivre, nous continuerons d'agir pour tous, et toujours avec vous.

Bien Cordialement



Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers
Vice-Président Agglopolé Provence

Conseil municipal du 3 avril 2008

● Dispositions relatives à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus - indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux

En vertu des articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux, le Conseil municipal se prononce sur les indemnités alloués aux élus.

● Dispositions relatives à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus - droit à la formation des élus

En vertu des articles L 2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au droit à la formation des élus.

Le conseil municipal décide de donner la possibilité à l'ensemble des conseillers municipaux de bénéficier d'une formation à raison de 18 jours par élu et par mandat.

● Délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En vertu de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, Afin d'optimiser la gestion de l'administration communale le conseil municipal décide, conformément aux possibilités offertes par la loi, de déléguer au Maire un certain nombre de prérogatives.

● Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Fixation du nombre des membres

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les termes des décrets 95.562 du 6 Mai 1995 et 2000.6 du 4 Janvier 2000 relatifs aux centres communaux d'action sociale. Le conseil municipal décide de fixer à six le nombre de membres élus et à six le nombre de membres nommés au Conseil d'administration du Centre communal d'action Sociale.

● Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sont élus : Mme Silvia BARRATA, Mme Andrée MONSAT, Mme Estelle LEGRAND, M. Christophe MOURRE, M. Gérard CRUZ, Mme Geneviève THYRION

● Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication

Le Conseil municipal procède à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres et du

bureau d'adjudication au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus forte reste.

Sont élus :

Délégués titulaires : MM. Joël YERPEZ, Claude LE HENAFF, Philippe REYNAUD, Christian RAPAUD, Daniel CHAABAN

Délégués suppléants : M. Christian NEVIERE, Mme Evelyne DE FILIPPO, MM. Yves LOMBARDO, Christophe MOURRE, Mme Chantal GARCIA

● Elections des délégués à la Communauté d'Agglomération « Agglopolo Provence »

Le Conseil Municipal procède, par un scrutin uninominal successif à bulletins secrets et à la majorité absolue (pour les 2 premiers tours et majorité relative au troisième), à l'élection des quatre représentants de la commune auprès d'Agglopolo Provence.

Sont élus :

1^{er} délégué : M. Olivier GUIROU
2^{ème} délégué : Mme Corine SILVY
3^{ème} délégué : M. Christian RAPAUD
4^{ème} délégué : M. Yves LOMBARDO

● Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification

En application de l'article L 5212.7 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal procède à la désignation, par vote à bulletins secrets à la majorité absolue, de deux délégués titulaires appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification.

Sont élus : MM. Olivier GUIROU, Christian RAPAUD

● Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Communs (SIGEC)

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation, par vote à bulletins secrets à la majorité absolue, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Communs.

Sont élus :

Délégués titulaires : MM. Olivier GUIROU, Christian NEVIERE
Délégués suppléants : MM. Claude LE HENAFF, Christian RAPAUD

● Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Touloubre

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation, par vote à bulletins secrets à la majorité absolue, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Touloubre.

Sont élus :

Délégué titulaire :

M. Philippe REYNAUD

Délégué suppléant :

Mme Evelyne DE FILIPPO

● Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)

Le Conseil Municipal procède à la désignation, par vote à bulletins secrets à la majorité absolue, de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc.

Sont élus :

Délégués titulaires : M. Olivier GUIROU, Mme Evelyne DE FILIPPO

Délégué suppléant : M. Joël YERPEZ

● Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal Craponne - Durance

Le Conseil Municipal procède à la désignation, par vote à bulletins secrets à la majorité absolue, de deux délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal Craponne - Durance.

Sont élus : MM. Christian RAPAUD, Joël YERPEZ

● Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) pour le centre d'enfouissement technique de la Vautubière - Désignation des représentants du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal procède à la désignation de quatre conseillers municipaux qui représenteront la commune au cours de cette période. Monsieur le Maire propose qu'un membre de l'opposition intègre cette commission.

Sont élus : MM. Olivier GUIROU, Christian RAPAUD, Philippe REYNAUD, Jérôme HIOLIN

● Nomination des délégués du Conseil Municipal et des membres non élus désignés par Monsieur le Maire au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Saint-Jean de LA FARE LES OLIVIERS

Le Conseil Municipal procède à l'élection de trois délégués appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de retraite SAINT JEAN à La Fare les Oliviers,

Sont élus : M. Olivier GUIROU, Mmes Evelyne DE FILIPPO, Silvia BARATA
● Désignation des délégués au sein de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin de l'Arc

Le Conseil municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin de l'Arc. Sont élus :
Délégué titulaire : M. Olivier GUIROU
Délégué suppléant : Mme Evelyne DE FILIPPO

Le Maire vous informe...

● Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de Protection et de Sécurité (SIPS)

Le Conseil Municipal procède à la désignation, par vote à bulletins secrets à la majorité absolue, de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Protection et de Sécurité.

Sont élus :

Délégués titulaires : Mmes Silvia

BARATA – Estelle LEGRAND

Délégués suppléants : MM. Olivier

GUIROU, Jean-Michel SENTENAC

● Désignation des délégués du Conseil Municipal au Collège Louis LEPRINCE- RINGUET

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un membre à la commission permanente et au conseil d'administration.

Monsieur le Maire est membre de droit du conseil d'administration.

Est élue :

Déléguée à la commission permanente :

Mme Monique BOURJAC

Déléguée au conseil d'administration :

Mme Monique BOURJAC

● Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation, par vote à bulletins secrets à la majorité absolue, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Lycée de Velaux.

Sont élus :

Délégué titulaire : M. Olivier GUIROU

Délégué suppléant : M. Christian

RAPAUD

● Création de poste

Le Conseil Municipal procède à la création du poste mentionné ci-dessous :
Filière Administrative :

Un poste de Rédacteur à temps complet

● Transformation de postes

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois dans le cadre de l'amélioration du service public.

• *Filière Administrative :*

Un poste d'Adjoint Administratif 2^e

classe à temps complet en un poste

d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à

temps complet

• *Filière Sanitaire et Sociale :*

Un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles

Maternelles de 2^e classe à temps complet

En un poste d'Agent Spécialisé des

Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps

complet

• *Filière Technique :*

Un poste d'Adjoint Technique Principal

2^e classe à temps complet en un poste

d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

à temps complet

● Subvention exceptionnelle au Foyer socio éducatif du collège Louis LEPRINCE-RINGUET pour un voyage scolaire du 6 au 9 février 2008

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le Collège Louis LEPRINCE- RINGUET a organisé un voyage scolaire dont le thème portait sur les personnes qui ont aidé ou caché celles traquées par les nazis durant la seconde guerre mondiale. Le voyage avait pour destination la Maison d'Izieu, le musée de la résistance de Lyon et le village-martyr d'Oradour sur Glane.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 56 € par élève, soit un total de 1 344 € pour les 24 élèves farenco participant à ce voyage.

● Travaux d'amélioration de la forêt communale 2008 – Demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'amélioration en forêt communale pour 2008 concernant les travaux définis ci-après :

Entretien de chemins d'exploitation

Débroussaillage sélectif

Entretien de plantations résineuses

Le Conseil Municipal, sur proposition du

Maire, décide de réaliser un programme

de travaux d'amélioration de la forêt

communale pour un coût prévisionnel

global hors taxes de 29 950 € et de

solliciter une subvention de 14 075 €

auprès du Conseil Général.

● Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'intégration dans l'environnement des réseaux de télécommunications « Programme Génie Civil France Télécom 2008 »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux d'intégration dans

l'environnement des réseaux de

télécommunications dans le cadre du

programme Génie Civil France Télécom

2008 doivent être réalisés chemin des

Meuniers, avenue Maréchal Foch et

quartier des Grands Vergers pour un

montant total de travaux s'élevant à

45 000 € hors taxes pour la tranche n° 2.

Le Conseil Municipal, sur proposition de

monsieur le Maire, sollicite une

subvention d'un montant de 13 500 €

auprès du Conseil Général.

● Avenant n° 1 au marché de travaux de réaménagement et requalification du chemin du Meunier et des rues Mistral et Claverie

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération

du 23 novembre 2007 attribuant le

marché de réfection des voiries

Meuniers, Mistral et Claverie pour un

montant de 297 323,50 € hors taxes

passé avec l'entreprise CALVIN

FRERES.

Monsieur le Maire informe qu'il est

souhaitable d'intégrer divers travaux

modificatifs (réseau d'éclairage public,

positionnement de murets,

remplacement du dispositif de

soutènement en rondins bois par des

agglos à bancher) et supplémentaires

liés aux interfaces du projet avec les parcelles riveraines.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'entreprise CALVIN FRERES l'avenant n° 1 relatif à ces travaux supplémentaires d'un montant de 14 746 € hors taxes, soit 4,96 % du montant initial du marché.

● Bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA pour l'année 2008 dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition de Livres (F.R.A.L.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fonds général des documentaires de la bibliothèque municipale présente des lacunes dans certaines thématiques à rotation dite lente. Il s'agit surtout de la poésie, du théâtre, de la littérature mais aussi des sciences en général, des techniques et technologies, de l'économie, de la sociologie, des arts du spectacle, de l'histoire géographique.

Le Conseil Municipal sur proposition de monsieur le Maire sollicite l'aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur via le Fonds Régional d'Acquisition de Livres.

PLAN DE FINANCEMENT

Participation de la commune 40 %

Coût hors taxes 2000 €

Participation du Conseil Régional 60 %

Coût hors taxes 3000 €

Coût du programme 5000 €

Conseil municipal du 15 avril 2008

● Compte Administratif 2007 de la commune

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2007, les résultats globaux de clôture des comptes de la commune se présentent comme suit :

La section d'investissement dégage un excédent s'élevant à 69 401,74 €,
La section de fonctionnement, présente un résultat excédentaire d'un montant de 817 247,60 €

● Compte de Gestion 2007 de la Commune

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion présenté par le comptable public.

Après rapprochement des résultats du compte de gestion avec ceux dégagés par le compte administratif de ce même exercice, la situation s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : le résultat de clôture laisse apparaître un excédent comptable s'élevant à 69 401,74 €,

SECTION DE FONCTIONNEMENT : le résultat dégagé laisse apparaître un excédent de clôture de 817 247,60 €.

● Affectation de l'excédent de fonctionnement 2007 - Budget de la Commune

Le Conseil Municipal, sur proposition de monsieur le Maire décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 817 247,60 € au compte 1068 de la section d'investissement.

● Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2008

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'exercice comptable 2008 les mêmes taux qu'en 2007 soit :

ÉLÉMENTS	TAUX COMMUNAUX 2008
Taxe d'habitation	17,00 %
Foncier bâti	27,82 %
Foncier non bâti	60,26 %

● Budget Primitif 2008 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2008 de la commune qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 171 011,33 €
Recettes : 3 171 011,33 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 7 484 716,44 €
Recettes : 7 484 716,44 €

● Versement de subventions aux associations pour 2008

Dans le cadre du vote du budget primitif 2008 de la commune sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

● Participations versées aux syndicats intercommunaux pour 2008

Dans le cadre du vote du budget primitif 2008 de la commune, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions de participations à attribuer aux syndicats

intercommunaux afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

Le Conseil Municipal approuve.

● Programme pluriannuel d'investissements - Budget 2008

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire fixe comme suit les dotations budgétaires pluriannuelles affectées aux dépenses d'investissement (hors reports 2007) :

OPÉRATION

Aménagement de l'entrée des Guigues

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

454 480 €

CRÉDITS DE PAIEMENT 2008

113 620 €

● Subvention exceptionnelle au Foyer socio éducatif du Lycée Adam de Craponne de Salon de Provence pour un voyage scolaire du 2 au 11 avril 2008

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le lycée Adam de Craponne a organisé un séjour linguistique et culturel à Pékin du 2 au 11 avril 2008. La participation par élève s'est élevée à 953 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € par élève, soit un total de 100 € pour les 2 élèves farencs participant à ce séjour.

● Motion de soutien aux centres de santé mutualiste

Par courrier du 23 novembre 2007 adressé à Madame la Présidente du grand Conseil de la Mutualité, l'Autorité de contrôle des Assurances et des Mutuelles fait état des difficultés dans l'exploitation des centres médicaux. Cette autorité a décidé d'engager des actions fortes et précises pour limiter le déficit.

Devant cette situation et afin de préserver l'existence et le fonctionnement de ces centres, Sur la Proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal par délibération refuse toutes mesures qui conduiraient à la fermeture de tels centres.

Conseil municipal du 29 mai 2008

● Constitution de la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire nomme seize candidats titulaires et seize candidats suppléants pour être soumis à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux. Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants seront retenus par ce dernier pour former la commission municipale.

● Indemnité de conseil au Trésorier Principal

Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur le Maire décide d'octroyer une indemnité de conseil et d'assistance budgétaire, financière, économique et comptable au Trésorier Principal chargé de la gestion de la Commune.

Cette indemnité, conforme au tarif fixé par l'arrêté ministériel précité, sera versée après établissement d'un décompte établi par Monsieur UDO chaque année.

● Création d'emplois saisonniers pour l'année 2008

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de créer 20 emplois saisonniers au sein des services municipaux pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2008 afin d'assurer une continuité du service public durant la période des vacances d'été.

Les agents recrutés seront affectés au sein des services suivants :

- Entretien des bâtiments communaux
- Services Techniques
- Secrétariat.

● Travaux de proximité 2008 - Demande de subvention auprès du Conseil Général

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de solliciter le Conseil Général afin de subventionner plusieurs projets, dans le cadre de l'aménagement du paysage urbain et des espaces publics de la commune, divers travaux concernant des bâtiments communaux ou encore de travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Il s'agit des opérations suivantes classées **par ordre décroissant** d'importance de réalisation :

1 - VIEUX MOULIN	
Assainissement du rez-de-chaussée du bâtiment	74 500 €
2 - CENTRE JEAN BERNARD	
Agrandissement de l'appartement	37 000 €
3 - DOJO ALAIN MIMOUN	
Remplacement du revêtement de sol usagé de la salle palestres	22 500 €
4 - MATERNELLE PAUL DOUMER	

Cour arrière : sécurisation et aménagement	
Réfectoire : réfection totale de la toiture et mise en sécurité pour l'entretien et l'accès	57 300 €
5 - PLUVIAL AVENUE FOCH	
Création de réseau pluvial	85 950 €
6 - PARKING IMPASSE DU MOULIN	
VOIE D'ACCÈS AU DOJO	
Création d'une voie	94 000 €
TOTAL	371 250 €

● Nominatation de voies et d'espaces publics

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'opération destinée à baptiser les voies et espaces publics anonymes.

La placette Clemenceau

→ Square des Anciens Combattants

La voie Est du moulin à huile

→ Rue du Moulin à Huile

L'esplanade du groupe scolaire

Paul Doumer

→ Esplanade Emile Richard

● Cession de la parcelle communale AD n° 556 à Madame et Monsieur Alain TEÏ

Vu l'avis de France Domaine en date du 17 mars 2008,

Considérant que la parcelle anciennement cadastrée section AD n° 237 d'une superficie de 1 612 m² ne présente plus d'intérêt pour la commune, il est proposé aux propriétaires mitoyens de la dite parcelle d'acquérir la partie située au droit de leur propriété.

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide de céder à Madame et Monsieur Alain TEÏ la parcelle communale cadastrée AD n° 556, d'une superficie de 500 m², au prix de 5 000 € hors taxes.

● Cession de parcelle communale AD n° 557 à Madame et Monsieur Elie DEPORTE

Vu l'avis de France Domaine en date du 17 mars 2008,

Considérant que la parcelle anciennement cadastrée section AD n° 237 d'une superficie de 1612 m² ne présente plus d'intérêt pour la commune, il est proposé aux propriétaires mitoyens de la dite parcelle d'acquérir la partie située au droit de leur propriété,

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide de céder à Madame et Monsieur Elie DEPORTE la parcelle communale cadastrée AD n° 557, d'une superficie de 707 m², au prix de 7 100 € hors taxes.

● Cession de parcelle communale AD n° 555 à Monsieur Michel PSATAS

Vu l'avis de France Domaine en date du 17 mars 2008,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Michel PSATAS demeurant 340 Chemin du Castellas à La Fare les Oliviers, souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée AD n° 555, d'une superficie de 358 m² pour un

coût d'acquisition de 2 900 euros HT. Cette parcelle, classée en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme, jouxtant la propriété de Monsieur PSATAS, chemin du Castellas est issue de la parcelle anciennement cadastrée section AD n° 237 ; Le Conseil Municipal approuve cette opération.

● Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AH n° 337 d'une superficie de 156 m² appartenant à Monsieur MILLAN Angel

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 janvier 2008,
Sur la Proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide d'acquérir une emprise de 156 m², cadastrée section AH n° 337 propriété de Monsieur MILLAN Angel, située lieudit La Crémade à LA FARE LES OLIVIERS. Cette parcelle est grevée de l'emplacement réservé n° 50, inscrit au Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement de la voie des Scourtins. Cette acquisition permettra à la commune de réaliser une voie de liaison entre la « Carraire des Crémades » et le hameau des Crémades,

● Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AH n° 415 d'une superficie de 156 m² appartenant à Monsieur MILLAN Lionel

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 janvier 2008
Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide d'acquérir une emprise de 156 m², cadastrée section AH n° 415 (anciennement cadastrée section AH n° 334) propriété de Monsieur MILLAN Lionel, située lieudit La Crémade à LA FARE LES OLIVIERS. Cette parcelle est grevée de l'emplacement réservé n° 50, inscrit au Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement de la voie des Scourtins. Cette acquisition permettra à la commune de réaliser une voie de liaison entre la « Carraire des Crémades » et le hameau des Crémades.

● Cession gratuite au profit de la commune des parcelles AH n° 121 et AH n° 427 par Monsieur Régis BARROT

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal émet un avis favorable à la cession gratuite par M. Régis BARROT des parcelles AH121 et AH 427. Cette emprise correspond aux parcelles section AH n° 121 d'une superficie 12 m² et AH n° 427 d'une superficie de 38 m². Cet emplacement, réservé n° 50, nécessaire à la création d'une voie communale initialement inscrit dans le Plan d'Occupation des Sols, a été maintenu dans le Plan Local d'Urbanisme.

● Cession gratuite au profit de la commune d'une emprise de la parcelle section AH n° 109p par Monsieur Philippe BEZ

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis

favorable à la cession gratuite par M. Philippe BEZ d'une emprise de la parcelle AH 109p. Cette emprise correspondant à l'emplacement réservé n° 50 inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme permettra la création d'une voie communale desservant le hameau des Crémades.

● Demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'installation de chauffe-eau solaires

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les chauffe-eau de la cuisine satellite du groupe scolaire Saint-Exupéry et du tennis club de Sainte-Rosalie doivent être remplacés.

Dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, la municipalité souhaite les remplacer par des chauffe-eau solaires.

Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur le Maire sollicite une subvention de l'ADEME à hauteur de 80 % de coût hors taxe de l'opération.

Conseil municipal du 27 juin 2008 à 18 h

● Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à l'élection des grands électeurs pour les élections sénatoriales de 2008.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste. Deux listes sont présentées « La Fare ensemble » conduite par Olivier GUIROU et la liste d'union « Mon parti c'est la Fare et l'Avenir Farenc » conduite par André CAMPAGNE SONT ÉLUS

Titulaires : GUIROU Olivier, SILVY Corine, YERPEZ Joël, BARATA Silvia, NEVIERE Christian, DE FILIPPO Evelyne, LE HENAFF Claude, BOURJAC Monique, REYNAUD Philippe, RAPAUD Christian, LOMBARDO Yves, CAMPAGNE André, CRUZ Gérard, GARCIA Chantal, THYRION Geneviève,

Suppléants : MONSAT Andrée, LEGRAND Estelle, SCARPELLINI Lysiane, MOURRE Christophe, OLLIVIER Babeth.

Conseil municipal du 27 juin 2008 à 18 heures 30

● Délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération modificative

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- fixer des limites pour les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal à 1 000 € et pour les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à 15 000 €
- fixer les conditions :

des différents droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code :

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de modifier la délibération n° 08.2.3 votée le 3 avril 2008 dans les limites et conditions définies ci-dessus.

● **Election du conseiller municipal en charge des questions de défense**
LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNE Monsieur Yves LOMBARDO en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

● **Extension du nouveau régime indemnitaire – I.E.M.P**
Par délibération en date du 6 Juillet 2004, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le nouveau régime indemnitaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de la possibilité d'instaurer l'Indemnité d'Exercice des Missions des Personnels des préfectures. Monsieur le Maire propose d'instaurer cette indemnité pour tous les agents stagiaires, titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, selon le barème alors en vigueur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer cette indemnité. LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE la proposition du Maire

● **Modification de l'article 5 des statuts de la communauté d'agglomération**
Conformément à la décision prise avec l'ensemble des membres de la communauté d'agglomération, Monsieur le Maire propose que soit adopté la modification de l'article 5 des statuts qui porte sur le nombre de sièges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE la modification de l'article 5 des statuts de la communauté d'agglomération, PRÉCISE que ces modifications seront intégrées dans la nouvelle version des statuts de la communauté d'agglomération.

● **Election du délégué à la commission locale d'évaluation des transferts de charge de la communauté d'agglomération « Agglopoles Provence »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNE Monsieur Olivier GUIROU en qualité de délégué pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charge de la communauté d'agglomération « Agglopoles Provence ».

● **Dispositions en faveur de la diversité de l'habitat**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune de La Fare les Oliviers affiche un retard significatif quant au pourcentage de logements sociaux rapportés aux résidences principales : les derniers chiffres indiquent 32 logements sociaux comptabilisés comme tels par l'Etat pour environ 2 583 résidences principales soit un taux de 1,24 % (chiffres issus du recensement au 01/01/2007).

L'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains n° 2000-1308 du 13 décembre 2000, confortée par la Loi n° 2006-68 du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le

Logement, impose un taux minimum de 20%. Il est donc tout à fait indispensable, dorénavant, de poursuivre et d'intensifier notre effort en faveur du logement social.

Pour favoriser la construction de logement social, il convient d'assurer une partie de la réalisation de logements locatifs sociaux dans des opérations libres, en complément des opérations réalisées directement par les organismes HLM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de mettre en œuvre les articles L127-1, L 127-2, R127-1 et suivants du Code de l'Urbanisme permettant aux communes pour favoriser la diversité de l'habitat, de majorer le coefficient d'occupation des sols de 20 % au maximum et dans le respect des autres règles du Plan Local d'Urbanisme sous réserve des conditions précédemment énoncées.

● **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

● **Travaux de proximité 2008 – Demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Général**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les sols de la bibliothèque municipale présente un revêtement disparate qui nécessite sa réhabilitation et propose de l'uniformiser par la pose d'un carrelage durant les vacances d'été 2008 et de demander l'aide du département pour financer cette opération d'un montant de 18 100 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE l'opération décrite ci-dessus, SOLLICITE du Conseil Général la subvention correspondante dans le cadre du programme de petits travaux de proximité 2008,

● **Revalorisation de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (P.N.R.A.S.)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de fixer la revalorisation de la participation financière due en cas de non réalisation pour des raisons techniques ou urbanistiques des aires de stationnement règlementairement requises à 80 % du montant plafond fixé

par la circulaire précitée et ce pour chaque place manquante.

● Bail de pêche avec l'Association de Pêche et de Pisciculture de la Basse Vallée de l'Arc

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'Association de Pêche et de Pisciculture de la Basse Vallée de l'Arc souhaite bénéficier d'un droit exclusif de pêche sur le terrain communal bordant la rive de l'Arc cadastré section AO n° 1 - les Vignes de Madame. LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire a signé le bail de pêche avec l'Association de Pêche et de Pisciculture de la Basse Vallée de l'Arc.

● Délibération approuvant le règlement intérieur et les tarifs de la restauration scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du règlement intérieur de la restauration scolaire incluant les nouveaux modes de calcul et tarifs qui seront mis en place à compter de la rentrée scolaire de septembre 2008. Après concertation avec les associations de parents d'élèves, la déléguée départementale de l'éducation nationale et les directeurs d'écoles, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le projet de règlement intérieur de la restauration scolaire incluant le barème de participation des familles.

Conseil municipal du 11 juillet 2008

● Constitution de la commission communale des impôts directs - Délibération modificative

Il s'agit de compléter la commission communale des impôts directs par la désignation de 2 commissaires payant leur taxe foncière sur notre commune et domiciliés dans une autre commune. SONT DÉSIGNÉS :

en qualité de titulaire :
Monsieur Denis BOULOGNE, domicilié 11 boulevard Jeanne d'Arc à MARSEILLE, retraité, en lieu et place de Monsieur Nicolas SANSONETTI en qualité de suppléant :
Madame Christine AMERGE, domiciliée à MARIGNANE, enseignante, en lieu et place de Monsieur Gérard CALVO.

● Indemnité communale annuelle servie aux agents des services extérieurs de l'Etat au titre des prestations fournies en dehors de l'exercice de leur fonction

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'attribuer aux agents des services extérieurs de l'Etat - Hôtel des impôts de Salon de Provence - au titre des prestations fournies pour la commune en dehors de l'exercice de leur fonction, une indemnité annuelle communale fixée à 1 524 €,

● Fixation du nombre des représentants titulaires du personnel auprès du Comité Technique Paritaire
LE CONSEIL MUNICIPAL, FIXE

Le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Technique Paritaire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS est fixé à trois. Ainsi le Comité Technique Paritaire sera composé de trois membres représentant les élus et de trois membres représentant le personnel, chacun de ces membres ayant un suppléant.

Les élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire se dérouleront les 6 novembre et 11 décembre 2008.

● Délibération approuvant les règlements intérieurs de l'école de musique et de danse Pierre BARBIZET
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de règlements intérieurs présentés, APPROUVE les projets de règlements intérieurs de l'école de musique et de danse Pierre BARBIZET.

● Fixation des tarifs de la restauration municipale

La municipalité souhaite mettre en place une politique tarifaire équitable pour ses services publics.

Après la restauration scolaire, c'est donc les prix des repas du Troisième Age sur site et livrés qui seront modulés en fonction des revenus des usagers.

Pour les repas pris au Foyer du 3^{ème} Âge :

$$\text{Revenus brut annuel imposable} \\ \text{QF} = \frac{\text{Revenus brut annuel imposable}}{\text{Nombre de part} * X 12}$$

QF ≤ 400 : prix du repas 3,00 €
400 < QF ≤ 700 : prix du repas 3,60 €
QF > 700 : prix du repas 4,20 €

Pour le portage des repas à domicile :

QF ≤ 400 : prix du repas 6,00 €
400 < QF ≤ 700 : prix du repas 6,60 €
QF > 700 : prix du repas 7,20 €

* nombre de part : 1 part par personne
+ ½ part pour charges

Seuls deux tarifs ne sont pas liés aux revenus :

Employés municipaux/
Enseignants : 3,60 €
Extérieurs/Elus/Employés municipaux de catégorie A (cadres supérieurs) : 6,60 €

● Fixation des tarifs des services culturels

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'école de musique et de danse sont inchangés depuis 2001 et ceux de la bibliothèque municipale depuis 2005 et propose la tarification suivante à compter du 1^{er} septembre 2008 :

Pour l'école municipale de danse :

Durée hebdomadaire du cours	Montant de la cotisation trimestrielle	
	Farencs	Extérieurs
1 h 00	50 €	65 €
1 h 30	65 €	80 €
2 h 00	80 €	85 €
2 h 30	85 €	90 €
3 h 00	95 €	110 €
Training danse 1 h 00	40 €	45 €
Training danse ½ h	30 €	35 €

Pour l'école municipale de musique :

Durée hebdomadaire du cours	Montant de la cotisation trimestrielle	
	Farencs	Extérieurs
Solfège 1 h	35 €	50 €
Instrument ½ heure	80 €	155 €
Instrument 1 h	120 €	235 €
Eveil musi. ¼ d'heure	50 €	65 €

Pour la bibliothèque municipale :

Public	Montant de la cotisation annuelle
Adultes	7 €
Enfants de + de 14 ans	4 €
Enfants de - de 14 ans	Gratuit
Vidéotheque	35 €

En outre, dans un souci de permettre aux familles d'accéder aux services culturels de la commune, une carte abonnement « famille-culture » leur sera proposée sous la forme suivante :

Abonnement « famille-culture »

1 ^{ère} activité	Coût 100 %
2 ^{ème} activité	Coût - 10 %
3 ^{ème} activité	Coût - 20 %
4 ^{ème} activité	Coût - 30 %
5 ^{ème} activité	Coût - 40 %
Total bibliothèque	
Total école de musique et de danse	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE les tarifs pour l'école de musique et de danse et la bibliothèque municipale ci-dessus proposés.

● Conventions d'organisation stage d'été du 26 au 29 août 2008 inclus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un stage d'été est organisé pour les enfants de la commune par l'école municipale des sports pour la période du 26 au 29 août 2008 inclus.

Les associations participantes sont les suivantes :

- Judo Club Farenc
- Tennis Club Farenc
- COVF Volley ball
- Moto Club Farenc
- USF Football
- Handball Club
- BVABC
- Tir à l'Arc Farenc
- Boxing Club Farenc

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE les conventions d'organisation pour le stage d'été du 26 au 29 août 2008 inclus.

● Motion de soutien aux missions locales pour l'emploi

Monsieur le Maire fait part aux élus de l'inquiétude des missions locales quant :

- à la mise en œuvre du contrat d'autonomie dans le cadre du Plan Espoir Banlieues qui pourrait s'ouvrir sur une mise en concurrence des missions locales avec des opérateurs privés,
- à l'incitation de développer des projets financés par de multiples partenaires pour bénéficier du Fonds Social Européen, alors que les missions locales rencontrent de grandes difficultés à obtenir le versement des subventions.

Devant les préoccupations des missions locales liées notamment au manque de concertation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter une motion de soutien aux missions locales pour l'emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE la motion de soutien à l'action des missions locales pour l'emploi tant pour la mise en œuvre du contrat d'autonomie dans le cadre du

Plan Espoir Banlieues que pour la politique du Fonds Social Européen.

● Motion relative au départ de la base de bombardiers d'eau de la Sécurité Civile de MARIIGNANE

Monsieur le Maire informe les élus que la base de bombardiers d'eau de la Sécurité Civile de MARIIGNANE est susceptible, dans un avenir proche, de quitter l'aéroport Marseille-Provence et de manière inéluctable, en raison du manque de place disponible pour stationner les avions et aussi pour assurer le développement du trafic aérien de cet aéroport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DEMANDE le maintien de la base de bombardiers d'eau de la Sécurité Civile sur MARIIGNANE ou son déplacement vers le site de SALON DE PROVENCE et LANÇON DE PROVENCE, PROPOSE l'organisation d'une concertation avec les responsables de la Sécurité Civile, de l'Armée de l'Air de la base aérienne 701 de Salon de Provence, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Défense, des élus locaux de la Ville et de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, du Département 13 et de la Région PACA, afin d'obtenir un consensus sur ce transfert, PROPOSE qu'une délégation d'élus et de parlementaires représentant Agglopolo Provence, le Département des Bouches du Rhône et la Région PACA, soit reçue par Madame le Ministre de l'Intérieur et Monsieur le Ministre de la Défense pour présenter le dossier de Salon de Provence.

Permanences des élus

M. Olivier GUIROU, Maire
Sans RDV, le vendredi de 14 h à 17 h
à partir du 5 septembre
04 90 45 46 18 (43)

Mme Corine SILVY, 1^{er} Adjoint
Affaires Culturelles,
Communication, Animation
Sur RDV - 04 90 45 46 43

M. Joël YERPEZ, 2^{ème} Adjoint
Urbanisme, Réseaux,
Commande Publique
Sur RDV - 04 90 45 50 34

Mme Silvia BARATA, 3^{ème} Adjoint
Affaires sociales, Emploi
Mardi et mercredi de 9 h à 12 h
04 90 45 46 35

M. Christian NEVIÈRE, 4^{ème} Adjoint
Sports, Associations
Sur RDV le vendredi après-midi
04 90 45 46 42

Mme Evelyne DE FILIPPO,
5^{ème} Adjoint
Finances
Sur RDV - 04 90 45 46 06

M. Claude LE HENAFF, 6^{ème} Adjoint
Travaux, Services Techniques
Samedi de 9 h à 12 h - 04 90 45 50 20

Mme Monique BOURJAC,
7^{ème} Adjoint
Education
RDV tous les après-midi et jeudi
sur RDV - 04 90 45 46 19

M. Philippe REYNAUD, 8^{ème} Adjoint
Cadre de vie (aménagement
du centre, colline, commerce et
environnement)
Sur RDV - 04 90 45 46 16

M. Christian RAPAUD, Conseiller
Aménagement du Territoire
Sur RDV - 04 90 45 46 39

M. Yves LOMBARDO, Conseiller
Transports, Développement
Economique, Affaires Militaires
Mercredi après-midi sur RDV
04 90 45 46 43 (18)